



UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



REGIONE AUTONOMA DE SARDIGNA  
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

# Tombe des géants de Thomes

Patrimonio culturale  
**SARDEGNA** Virtual Archaeology



## ■ Diplôme militaire en bronze (Su Anzu)

Le diplôme militaire est un document constitué par deux petites tablettes en bronze de forme rectangulaire (de 10x12cm à 14x21cm, suivant la période d'émission), unies par le côté long au moyen de fils eux aussi en bronze, et avec des inscriptions des deux côtés, accompagné des sceaux officiels, dûment protégés. Ce document atteste, suite à *l'honesta missio*, la concession de *civitas* (citoyenneté romaine) et la reconnaissance du *ius connubii* (c'est-à-dire la légalisation du mariage éventuellement contracté à l'étranger ou du moins le droit de contracter un mariage légitime), c'est-à-dire la possession de tous les droits civils, pour les enfants et pour les descendants. On remettait à chaque militaire concerné, au moment de son congé, une copie du diplôme gravé sur deux plaquettes de bronze reliées, tandis que l'original était exposé à Rome, sur un mur situé derrière le temple du Divin Auguste, dans le temple de Minerve ; toutefois, ceux-ci n'ont jamais été retrouvés peut-être parce qu'ils avaient été fondus à des époques successives à la chute de l'Empire Romain d'Occident. On en connaît des exemplaires datant de l'époque de Claude (41-54 ap. J.-C.) jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Trois des dix diplômes militaires retrouvés aujourd'hui en Sardaigne dans l'arrière-pays de l'Ogliastra, le cœur de l'ancienne Barbaria, documentaient le retour sur l'île de militaires Sardes, après de longues années de service effectuer dans les sièges opérationnels des flottes de Miseno et de Ravenne.

On retrouva dans les thermes de San Giovanni Su Anzu, sur le territoire de Dorgali, en 1830 un diplôme militaire en bronze, constitué par trois fragments (fig. 1,2). La même année, cette pièce passa au chapelain majeur de l'église S. Efsio à Cagliari, qui en fit don au Musée Archéologique de Cagliari (fig. 3).

Il s'agit du congé accordé le 10 octobre 96 ap. J.-C. par l'empereur romain Nerva (96-98 ap. J.-C.) en faveur du soldat romain Tunila, qui militait dans la II<sup>e</sup> Cohorte géminée de Liguri et Corsi opérant en Sardaigne, pour avoir prêté ses services pendant plus de 25 ans. Les trous visibles à la surface permettaient le passage des fils métalliques bloqués par des scellés qui unissait les deux feuilles d'origine.



**Fig. 1** - Recto du diplôme militaire

(<https://museoarcheocagliari.files.wordpress.com/2014/02/diplomaext.jpg?w=370&h=>).



**Fig. 2** - Verso du diplôme militaire

(<https://museoarcheocagliari.files.wordpress.com/2014/02/diploma.jpg?w=1000&h=>).



**Fig. 3** - Le diplôme militaire exposé au Musée Royal de Cagliari  
(<https://museoarcheocagliari.files.wordpress.com/2014/02/diplomaexmuseo.jpg?w=700&h=>).

## ■ Crédits

Approfondissement édité par Dr. Emanuela Atzeni

## ■ Bibliographie

BONINU A., *Testimonianze di età romana nel territorio di Dorgali*, in *Dorgali. Documenti archeologici*, Sassari 1980, pp. 221-240.

M. R. MANUNZA, *Dorgali. Monumenti antichi*, Oristano, 1995, p. 201.

MASTINO A., RUGGERI P., *La Romanizzazione dell'Ogliastra*. In in *Ogliastra. Identità storica di una Provincia. Atti del Convegno di Studi* (Jerzu-Lanusei-Arzana-Tortolì, 23-25 gennaio 1997), Comunità Montana n. 11-Ogliastra, 2000, pp. 155-158.

PULACCHINI D., *Il museo archeologico di Dorgali*, Sardegna Archeologica. Guide e itinerari, 27, Sassari 1998, p. 40.

TARAMELLI A., *Edizione archeologica della Carta d'Italia*, Foglio 208 (Dorgali), Firenze 1929, p. 20, n. 5.





UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



**REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA**  
**REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA**

## La Sardegna cresce con l'Europa



UNIONE EUROPEA

Progetto cofinanziato dall'Unione Europea  
Programma Operativo FESR 2007-2013

FESR - Fondo Europeo di Sviluppo Regionale - Asse I, Linea di Attività 1.2.3.a